

BILAN 2010 DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPECIFIQUE EN LOGEMENT D'INSERTION

I. Rappel des objectifs

Proposer à des familles en difficulté en raison de leurs fragilités sociales, économiques ou éducatives un accompagnement social lié au logement temporaire dans un appartement, en tant qu'étape intermédiaire vers un logement autonome.

Entraide Le Relais reçoit quotidiennement dans ses lieux d'accueil des familles en demande d'hébergement ou de logement pour lesquelles aucune réponse n'est adaptée. Ces familles ne nécessitent pas ou plus d'accompagnement « lourd » de type CHRS, mais présentent encore des fragilités sociales, éducatives et économiques qui entravent leur accès en logement autonome. Un accompagnement social souple, adapté et sécurisé favorise leur intégration vers un logement autonome.

II. Réalisation :

Nombre de ménages accompagnés en 2010 : 18
(21 en 2009).

● Composition familiale des ménages accueillis

	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Hommes seuls	Femmes seules	Homme avec enfant(s)	Femme avec enfant(s)
2008	7	1	4			6
2009	11	4	3		1	2
2010	5	3	4			6

Nous constatons une baisse significative du nombre de couple avec enfants. En revanche il est à noter une augmentation du nombre de femmes seules avec enfants.

● Situation au regard de l'emploi et des ressources lors de l'entrée en logement d'insertion

	Salariés, dont temps partiels et/ou temporaires	Chômage indemnisé	Indemnités longue maladie	Minima sociaux et/ou prestations familiales uniquement
2008	10	1		7
2009	10	1		10
2010	5	1	1	11

En 2009 les ménages salariés étaient aussi nombreux que les ménages bénéficiaires de minima sociaux. En 2010 nous constatons une baisse du nombre salariés, due en partie à moins de situations accompagnées, mais aussi à une augmentation des ménages en situation de précarité (maladie, minima sociaux).

Après une année 2009 fortement marquée par la crise économique, nous retrouvons en 2010 des caractéristiques, selon nous, plus classiques d'un public relevant des logements d'insertion (minimas sociaux et familles monoparentales).

Ces caractéristiques sont à mettre en lien avec des problématiques plus lourdes et extérieures à « la sphère logement » (insertion professionnelle, problématique enfance...). Une bonne collaboration avec la polyvalence de secteur semble primordiale mais n'est pas toujours optimum face à des profils de ménages qui relèveraient encore, selon nous, d'une prise en charge CHRS (2 ménages concernés).

● Orientation des ménages accueillis

Sur les 18 ménages suivis :

- 6 sortaient de notre Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).
- 1 avait été orienté par l'Association « l'Etage ».
- 1 par notre service d'Accueil de jour.
- 2 se sont présentés chez nous sur les conseils de ménages déjà hébergés dans notre Association (un couple de personnes âgées menacé d'expulsion et un couple hébergé dans une chambre sans eau ni sanitaires).
- Les 8 autres ont été, pour la plupart, orientés par des travailleurs sociaux du secteur pour une inscription en CHRS ou en logements d'insertion.

● Insertion en logement autonome

7 ménages sont sortis vers une situation de relogement stable en 2010 soit 39 % des ménages accueillis.

- 3 ont été relogés par des bailleurs sociaux (3 bailleurs différents).
- 3 ont été relogés dans le parc privé.
- 1 a rejoint son compagnon.

Remarque : 4 ménages supplémentaires auraient pu être relogés si les familles n'avaient pas refusé le/les logements proposés par des bailleurs sociaux. En effet, nous notons que malgré le risque bien souligné de non renouvellement de leur Convention d'Occupation Précaire, certains ménages persistent à refuser des logements sociaux. Un des freins au relogement résiderait donc dans l'inadéquation entre les logements proposés et les attentes ou les besoins des ménages (plus ou moins justifiés). Par exemple : Deux femmes seules avec enfants ont refusés des logements situés dans un quartier difficile (Haute-pierre). Elle ne se sentait pas en sécurité. Pour un autre ménage, ce sont les problèmes internes au couple (ruptures intempestives) qui ont empêché l'accès à un logement Cus Habitat. Soulignons que grâce à une très bonne collaboration de la personne chargée des relogements Accords Collectifs Départementaux à CUS Habitat, la plupart des propositions de relogement ont été réalisées par ce bailleur. Malheureusement, les logements CUS Habitat étant le plus souvent situés dans les quartiers difficiles ou dans de grandes tours, relativement dégradées, ce sont aussi les logements qui sont le plus souvent refusés.

Suite à des refus de logements sociaux, deux ménages sont néanmoins sortis vers un logement du parc social. Un ménage est tout a fait ravi de son logement et l'autre a rapidement fait appel à une assistante sociale pour l'aider à se reloger (logement trop cher pour une situation financière qui s'est dégradée). Il est parfois difficile pour des personnes ayant connu un

accident de la vie qui les a mené jusqu'à chez nous, d'accepter de revoir à la baisse ses exigences par rapport au logement attendu.

Un deuxième frein au relogement que nous pourrions évoquer serait le frein financier. En effet, certains ménages accueillis présentent un compte locatif débiteur dans notre service (arriérés de loyers ou surconsommation de charges), or nous n'avons pas forcément de cautionnaires vers qui nous retourner. Seul le FSL peut être sollicité mais le cautionnement possible n'est que de trois mois. Certains n'y ont même pas accès du fait de ressources supérieurs au plafond FSL. Il est donc vrai que dans ces cas là il nous arrive de mettre en suspend nos relances et nos démarches auprès des bailleurs sociaux et privés afin d'apurer en priorité la dette. Une garantie loyers impayés supérieure à trois mois et concernant tous les accédants en logements d'insertion (aide remboursable par les locataires) permettrait certainement un meilleur roulement des ménages accueillis.

La durée moyenne d'occupation d'un logement d'insertion pour les ménages sortis du service en 2010 a été de un an et trois mois sur la CUS et de 8 mois à WISSEMBOURG.

Les deux baux glissants signés en 2008 sont toujours en cours. Les délais de glissement de ces baux sont dus au refus des locataires de rester dans le logement occupé (l'un le trouve trop cher et l'autre famille a besoin d'un logement plus grand depuis le retour d'une enfant adolescente au foyer).

● Remarques particulières

Les problèmes relationnels dans certains couples accueillis sont souvent une barrière à une bonne résolution des problématiques logement, budget et administratives. Nous sommes parfois contraints d'endosser un rôle de médiateurs conjugaux et d'actionner des relais auprès d'autres associations. Nous pensons notamment aux quatre relogements en urgence que nous avons dû organiser pour une mère et son fils (évocations de violences psychologiques) qui souhaitait se séparer de son compagnon (co-titulaire de la COP). Cette femme avait auparavant été hébergée en tant que célibataire dans notre CHRS. Au-delà de la charge que cela implique de trouver une place d'hébergement en urgence (accueillie deux fois temporairement et sans statut défini dans un de nos appartements CHRS), de mettre en place les relais avec les nouveaux intervenants, c'est aussi toutes les ressources qui sont bousculées lorsque l'information de la séparation arrive à la CAF (enquête, suspension des droits, trop perçus pris sur les rappels d'allocations...).

Nous avons collaboré sur deux situations aux problématiques de couple marquées avec des intervenants d'AEMO et une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) autour de problématiques « enfance ».

Comme annoncé dans le bilan 2009, nous avons procédé à certains changements concernant la gestion des comptes locatifs. Des avis d'échéance sont émis chaque mois pour les sous-locataires qui doivent d'eux-mêmes venir payer leur loyer à la comptable. Les loyers étaient auparavant payés auprès de la référente de l'accompagnement logement qui avait alors un double rôle inconfortable puisqu'elle pouvait difficilement se poser en médiateur entre bailleur et locataire comme cela est fait habituellement. L'accompagnement proposé était parasité par ce volet d'encaissement des loyers. Cette solution permet un rapprochement avec les conditions classiques de fonctionnement des logements autonomes.

Nous continuons à sensibiliser les ménages accueillis aux économies d'eau et d'énergie afin de les préparer au mieux à la gestion des charges auxquelles ils devront faire face dans leur prochain logement.

Remarques concernant particulièrement les logements d'insertion de WISSEMBOURG

En analysant le tableau, on remarque que les deux familles accueillies pour les plus longues durées dans les logements d'insertion à WISSEMBOURG font partie des trois ménages expulsés auparavant par un bailleur social, dont deux pour la deuxième fois. Ceci préfigure de la lourdeur et de la complexité des difficultés de ces familles au regard des ressources et de la gestion budgétaire. D'autant plus que l'une d'elle percevait des salaires conséquents et des prestations sociales. Pour ces familles, l'accès à notre logement d'insertion était conditionné par la mise en place d'une mesure de tutelle aux prestations sociales. La démarche a donc été entreprise en amont par l'assistante sociale de secteur.

Afin de travailler sur l'autonomie de ces ménages au niveau de leur gestion budgétaire, nous avons effectué un double suivi en collaboration avec la déléguée des tutelles. Malgré cela, les résultats sont restés très limités. Nous sommes sceptiques sur les améliorations possibles de ces familles au vu de leur déresponsabilisation qui reste, malgré notre accompagnement, le fondement de leurs difficultés.

Pour une des familles, il y eut effectivement un impayé avant la mise en place de la tutelle.

Ces situations locatives plus ou moins chaotiques entraînent un relogement souvent impossible auprès des bailleurs sociaux disposant de logements sur ce secteur géographique, malgré des DRP. Ainsi la famille ayant des dettes auprès de deux bailleurs sociaux a été relogée dans le parc privé. Le nouveau dispositif de médiation locative peut être un réel outil ou support de travail.

Le relogement rapide d'une des familles est dû à la vacance de logements de bailleurs sociaux disposant de grands appartements hors CUS. Leur prix est souvent onéreux et seule une famille nombreuse percevant des prestations sociales pour des enfants mineurs peut y accéder au regard des ressources (prestations familiales) et du montant d'allocation logement.

On peut relever la difficulté à louer le T4/5 pour le deuxième hiver consécutif, donc hors période d'expulsion.

Ce fait nous a amené à solliciter auprès du bailleur (association Rencontre) une diminution du montant du loyer, de sorte qu'il soit compatible aux ressources des personnes souvent fragilisées nécessitant l'hébergement en logement d'insertion.

Cindy Weber, TS

COORDONNEES DU BAILLEUR		LOGEMENT			STATUT (location, sous- location, bail glissant, urgence)	Durée d'occupation en 2010 (nbre de mois)	Durée d'occupation totale fin 2010 (nbre de mois)	TYPOLOGIE DU MENAGE ACCUEILLI		
PRIVE	PUBLIC	Type (F1,F2...)	Adresse	Etage ou N° du logement				Composition familiale	Type de ressources	Solution de relogement
	DOMIAL	F2	20, rue de la Montagne Verte - 67200 STRASBOURG	RDC / B	sous-location	12	13	couple + 2 enfants	RSA socle	Recherche F3/4 parc social (2 logements CUS Habitat refusés)
	DOMIAL	F3	20, rue de la Montagne Verte - 67200 STRASBOURG	2ème/ B	sous-location	6	14	femme seule + 2 enfants	RSA majoré	Accès parc privé (particulier et FSL)
	DOMIAL	F3	20, rue de la Montagne Verte - 67200 STRASBOURG	2ème/B	sous-location	5	5	femme seule + 2 enfants	RSA socle	Recherche F3/4 parc social (1 logement CUS Habitat refusé)
	DOMIAL	F1 bis	20, rue de la Montagne Verte - 67200 STRASBOURG	RDC d/C	sous-location	12	18	couple personnes agés	retraite de Mr. et salaire temps partiel de Mme.	Recherche F3 parc social (aucune proposition)
	DOMIAL	F4	20, rue de la Montagne Verte - 67200 STRASBOURG	1er/B	sous-location	11	11	couple + 2 enfants	salaire CDI Mr.	Recherche logement Parc social
	Immo 3F	F2	32, rue du Banc de la Roche	RDC	Bail Glissant	12	35	homme seul	Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	Glissement du bail en attente

	OPUS 67	F3	4, rue Ronsard 67300 Schiltigheim	4° étage bât.	Bail glissant	12	27	femme seule + 3 enfants	RSA socle	Recherche F4 parc social (1 logement F4 refusé)
BOGNER Alfred 41b, route du Rhin - 67480 FORT- LOUIS		F1	18, rue de l'Ancienne Ecole - 67100 STRASBOURG	1 er étage	Bail glissant	5	5	homme seul	AAH	Glissement du bail prévu en mars 2011
	CUS HABITAT	F2	30, rue Mathias Grunewald 67200 STRASBOURG	5° étage.	Sous-location	9	15	couple	RSA socle	Accès parc social (Habitation Moderne)
	CUS HABITAT	F2	30 rue Mathias Grunenwald - 67200 STRASBOURG	5ème	sous-location	3	3	couple	2 salaires CDD Mme et Interim. Mr.	
	CUS HABITAT	F3	20, rue Durrer- 67200 STRASBOURG	3° étage	Sous-location	2.5	16.5	couple + 3 enfants	indemnités longue maladie + prestations familiales	Accès parc social (Strasbourgeoise Habitat)
	CUS HABITAT	F3	39, rue Martin Schongauer- 67200 STRASBOURG	2 ème	sous-location	12	14	couple + 2 enfants	Salaire intérim. Mr. + prestations familiales	Recherche F4 parc social (1 logement CUS Habitat refusé)
	CUS Habitat	F1	35, Place Erasme - 67200 STRASBOURG	5° étage.	Sous-location	9	16	homme seul	RSA socle puis AAH	Accès logement parc privé (Agence et GRL)
	CUS Habitat	F1	35, Place Erasme - 67200 STRASBOURG	5° étage.	Sous-location	2	2	homme seul	allocations chômage	Recherche logement parc privé
Association "Rencontre"		F4/5	49, rue Nationale 67160 WISSEMBOURG	3e étage	Sous-location	8	8	femme seule + 5 enfants	Prestations Familiales	relogés dans maison accolée d'un bailleur social
Association "Rencontre"		F3	49, rue Nationale 67160 WISSEMBOURG	2e étage	Sous-location	4	9	couple + 3 enfants	Salaire+ PF	relogés dans T3 du parc privé

Association "Rencontre"		F4/5	49,rue Nationale 67 160 WISSEMBOURG	3e étage	Sous-location	0.5	0.5	femme seule + 2 enfants	Prestations Familiales	Madame est retournée chez son mari
Association "Rencontre"		F3	49,rue Nationale 67 160 WISSEMBOURG	2e étage	Sous-location	9	9	femme seule + 2 enfants	Prestations Familiales	Recherche logement dans parc privé
TOTAL						134				